AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1951
FR0004050300-FS1158

7 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE OPEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 décembre 2018, la société par actions simplifiée Keren Finance[1] (178 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 décembre 2018, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE OPEN et détenir, pour le compte desdits fonds, 427 442 actions GROUPE OPEN représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,90% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE OPEN sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Raphael Elmaleh. La société Keren Finance déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 568 249 actions représentant 10 957 428 droits de vote.